



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 décembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 19 novembre 2010, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je m'adresse à vous pour porter à votre connaissance une série d'incidents survenus dans le sud d'Israël et la bande de Gaza et qui mettent en danger la paix et la stabilité. Hier, 18 novembre 2010, en fin de soirée, des tirs nourris de roquettes et de mortiers, lancés depuis la bande de Gaza sous contrôle du Hamas, ont visé des villes israéliennes et des civils.

Une roquette longue portée a notamment été tirée sur la ville israélienne d'Ofakim, endommageant des biens et tuant du bétail. Elle a été suivie de sept obus de mortier, dont certains contenaient apparemment du phosphore blanc, qui sont tombés aux alentours de la ville d'Ashkelon et dans la région d'Eshkol, dans le sud. Par ailleurs, deux roquettes Qassam ont été tirées depuis la bande de Gaza sur la région de Merhavim, dans le sud d'Israël.

Destinés à cibler et terroriser des populations civiles, ces incidents ne sont que les derniers en date d'une série d'attaques menées par le Hamas et d'autres organisations terroristes, qui ont lancé quelque 8 800 roquettes depuis Gaza contre des villes israéliennes depuis 2001, pour la plupart depuis le retrait d'Israël de cette zone en 2005.

Ces agressions montrent que le Hamas et d'autres organisations terroristes implantées dans la bande de Gaza continuent de se procurer des armes et des munitions. Les incidents les plus récents, qui constituent une violation flagrante du droit international, sont la preuve des menaces graves qui pèsent quotidiennement sur la sécurité d'Israël.

Ces agressions doivent être condamnées avec la plus grande fermeté. En outre, face aux attaques parties de la bande de Gaza contrôlée par le Hamas, Israël exerce et continuera d'exercer son droit d'autodéfense et prendra toutes les mesures qui s'imposent pour protéger ses citoyens.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Mission permanente d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Meron **Reuben**

---